



Commune d'AUBIGNOSC
04200

mairie.aubignosc@wanadoo.fr

04 92 62 41 94

Fax : 04 92 62 50 48

www.aubignosc04.fr



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF 2018
(Article L.2313-1 du CGCT)**

Contexte général :

Cette note permet de présenter les grandes lignes directrices du budget 2018, les prévisions d'équilibre, les programmes d'investissement ainsi que la situation de la dette communale.

Ce projet de budget primitif 2018 s'inscrit dans le contexte suivant :

- Baisse des dotations
- Pas de hausse de la fiscalité
- Charges de fonctionnement accrues
- Encours de la dette : 0

Il convient de préciser que le budget 2018 est établi en reprenant les crédits du CCAS (budget dissous par délibération du 20 février 2018) et en reprenant également les crédits afférents aux compétences restituées par la CCJLVD (tant en dépenses qu'en recettes).

Le budget primitif 2018 est construit avec reprise des résultats excédentaires de l'exercice 2017 du budget général et du budget du CCAS.

1- ELEMENTS DE CONTEXTE :

Le montant du budget prévisionnel pour l'exercice 2018 connaît une augmentation globale de 38.24 % par rapport au budget 2017 en raison de la restitution des compétences des services scolaires et périscolaires par la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance ; et dans une moindre mesure, la reprise des crédits inhérents au budget du CCAS.

1-1 – Dépenses de fonctionnement

Les chapitres 011 et 012 connaissent une évolution significative due à la gestion de nouveaux services :

- La commune est devenue « organisateur secondaire » dans le cadre des transports scolaires en collaboration avec la Région. Elle assure l'organisation administrative pour les communes d'Aubignosc et de Châteauneuf val saint Donat (regroupement pédagogique) ;
- La commune gère, depuis le 1^{er} janvier 2018, les services de restauration scolaire et de garderie péri-scolaire (fournitures, entretien, personnel)
- Elle gère également depuis le 1^{er} janvier 2018, l'école d'Aubignosc (fournitures, entretien, personnel)

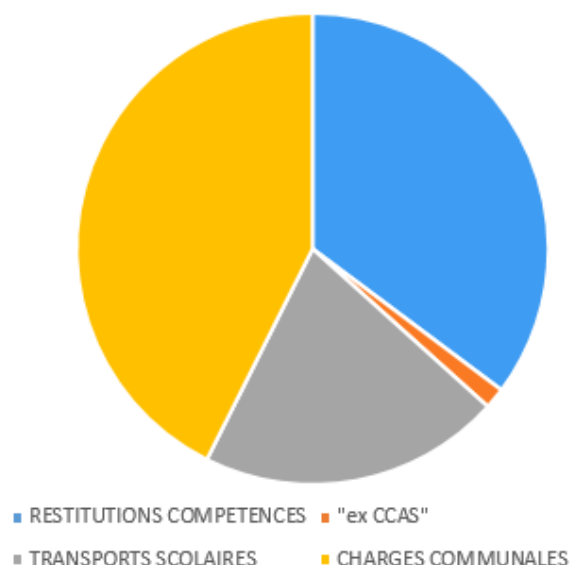
De nouvelles dépenses se présentent, notamment l'achat des repas, les fournitures scolaires, la subvention à la coopérative scolaire

1-1-a – LES CHARGES GÉNÉRALES (chapitre 011) :

Les prévisions, d'un montant de 230 410 €, ont plus que doublé par rapport au budget 2017. Elles représentent 37,47 % des dépenses réelles totales.

RESTITUTIONS COMPETENCES	33.90%
"ex CCAS"	1,39 %
TRANSPORTS SCOLAIRES	19.96 %
CHARGES COMMUNALES	44.75 %

REPARTITION DES CHARGES GENERALES



1-1-b – LES CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012) :

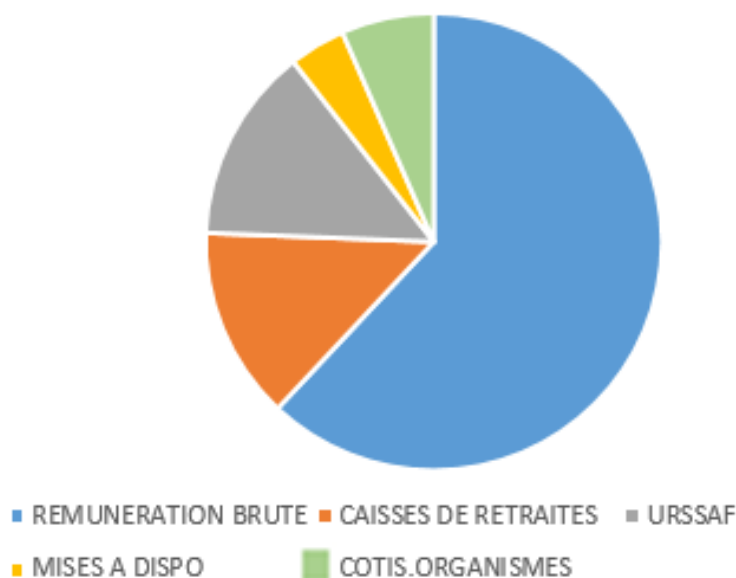
Les prévisions portent désormais sur huit agents, la commune accueillant depuis le 1^{er} janvier 2018 quatre agents supplémentaires, à temps non complet, intervenant dans le cadre des compétences restituées par l'intercommunalité.

L'augmentation est de 44.80 %.

Les charges de personnel représentent 45,33 % des dépenses réelles totales.

REMUNERATION BRUTE	62%
CAISSES DE RETRAITES	13,63%
URSSAF	13,81%
MISES A DISPO	4%
COTIS.ORGANISMES	6,56%

REPARTITION DES CHARGES R.H.



1-1-c – AUTRES CHARGES :

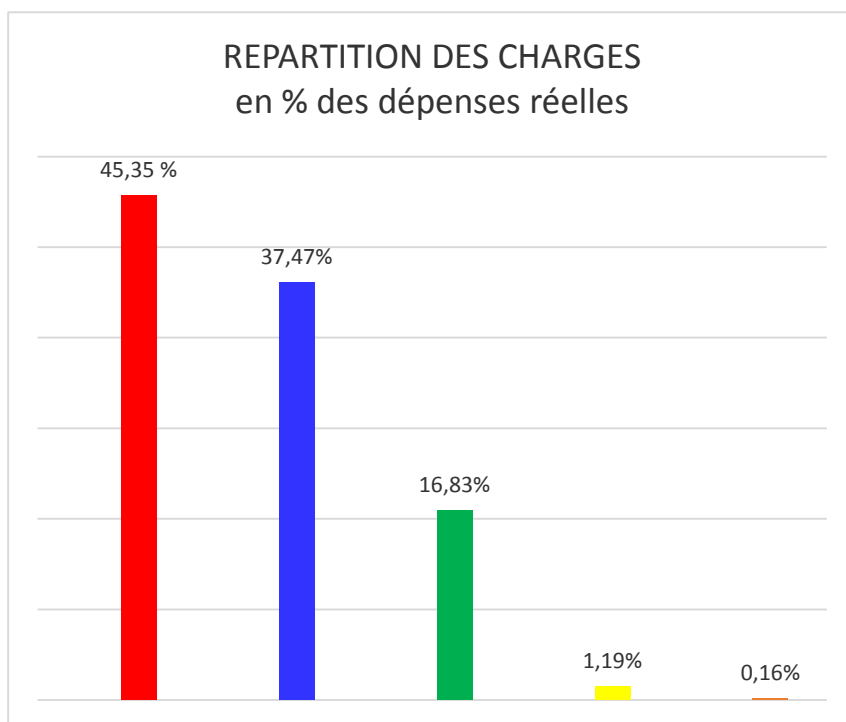
L'enveloppe des subventions aux associations augmente pour tenir compte, notamment, de nouveaux crédits alloués désormais à la coopérative scolaire (1500 euros par classe).

Les charges financières sont exclusivement les intérêts des prêts relais contractés dans le cadre de l'opération « requalification des espaces publics/Aménagement de village » dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA. Le capital est prévu en section d'investissement.

Le volume des amortissements est modifié. Une subvention d'équilibre a été versée à la société H2P, dans le cadre de l'opération de construction de 15 logements locatifs sociaux, pour un montant de 81000 euros. Le conseil municipal a délibéré le 20 février 2018 pour fixer la cadence d'amortissement à 30 ans et neutraliser cet amortissement.

REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

RESSOURCES HUMAINES	278781
MOYENS GÉNÉRAUX	230410
AUTRES CHARGES FPIC ETC	104720
DOT. aux AMORTISSEMENTS	7450
CHARGES FINANCIÈRES	1000
TOTAL EN €	622361



1-2 – Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 : Il s'agit principalement des produits des régies des services périscolaires (cantine et garderie) ; du remboursement par la commune du RPI (Regroupement pédagogique intercommunal), Châteauneuf Val Saint Donat, des frais de scolarité, des frais inhérents aux services péri-scolaires et des frais résultants du transport scolaire (au prorata du nombre d'enfants). Pour ce dernier, il est opportun de préciser que les trajets de la mi-journée ne sont pas subventionnés et représentent environ 830 € par enfant par an (*le transport est gratuit pour les familles*).

La redevance de forage de la carrière communale résulte du nouveau contrat de forage ; le produit 2018 s'élèvera à 38 000 € (base fixe annuelle de 24 000 € + solde N – 1).

Chapitre 73 : Les taux des impôts sur les ménages (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) sont inchangés. Les bases ayant progressé, le produit des impôts locaux augmente globalement de 2.59 %. Principales ressources de la collectivité, les impôts sur les ménages représentent 29.50 % des recettes réelles de gestion.

Le montant de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes a triplé afin de neutraliser les charges restituées.

Chapitre 74 : La Dotation forfaitaire pour l'année 2018 n'est pas connue lors du vote du budget. Le montant 2017 est repris : 18 000 €.

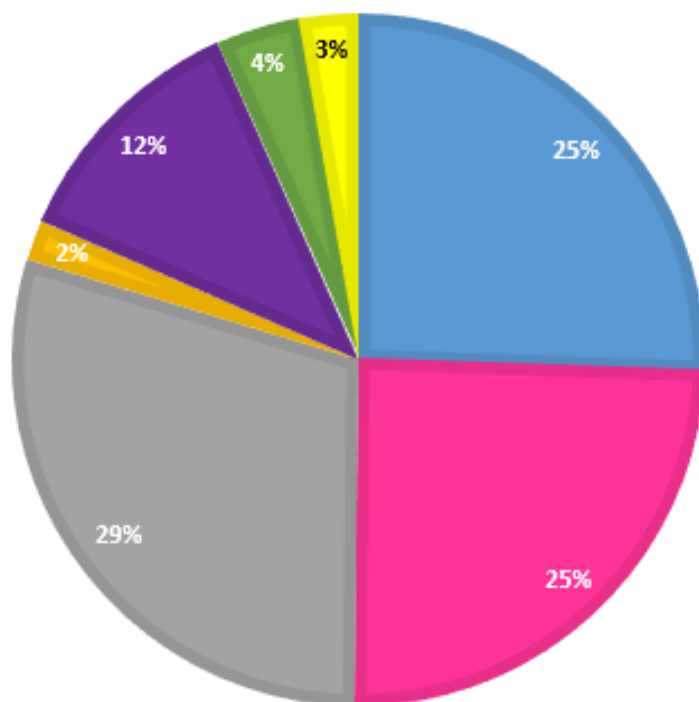
La commune bénéficiera cette année de la « dotation élu local » pour 2 972 €.

Chapitre 75 : le produit des revenus des immeubles (locations communales) est constant (63 000 €).

Le total des recettes réelles de gestion s'élève à 535 567 euros.

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

IMPÔTS LOCAUX	158000	29.50%
produits et redevances	136760	25.53%
REVENUS DES IMMEUBLES	63000	11.76%
attribution compensation CCJLVD	132000	24.65%
AUTRES PRODUITS	14835	4.64%
DOTATIONS DE L'ETAT	20972	3.92%
TAXES PYLONES	10000	1.87%
TOTAL RECETTES REELLES	535 567	100%



A ce montant, les opérations d'ordre seront ajoutées (neutralisation des amortissements) et les résultats excédentaires de 2017.

Cette année exceptionnellement, le résultat excédentaire du CCAS sera repris au budget général.

Résultat d'excédent reporté du budget principal : 81 923.15 €

Résultat d'excédent reporté du budget du CCAS : 2171.16 €

Il n'y a pas d'affectation de résultat au compte 1068.

Le budget de fonctionnement est équilibré pour un montant total de 622 361.31 €

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

2-1 – Dépenses d'investissement :

La section d'investissement progresse nettement en lien avec la maturité des projets élaborés ces dernières années et pour lesquels les financements sont désormais assurés :

LIBELLÉS	RESTES ENGAGÉS 2017 A REPENDRE AU BP 2018	NOUVELLES PROPOSITIONS	PREVISIONS 2018
Opération 209 Accessibilité PMR	3400	53 600	57 000
Opération 212 Aménagement de village	53 063	0	53063
Opération 213 Agrandissement du cimetière	24 937	71 000	95937
Opération 217 Aménagement de sécurité	24 550	0	24550
Opération 223 chemin du Figuier	1700	3300	5000
Opération 220 réfection église du Village		22000	22000
Opération 221 installation SYSTÈME VIDEO PROTECTION	0	80000	80000
Opération 187 logiciels	0	4500	4500
Opération 225 VOIRIE	0	80000	80000
opération 224 REVISION PLU		16500	16500
Acq° Matériel technique OP 197		10000	10000
Acq° ORDINATEURS ECOLE OP 226		11400	11400
OPERATION 227 Salle multi activités intergénérationnelle		202200	202 200
Opérations financières :			
capital PRÊTS RELAIS	99 000	0	99 000
<i>Neutralisation des amortissements</i>		2700	2700
<i>Dépenses imprévues c/020</i>		8003,98	8003,98
TOTAL GENERAL	206650	565 203,98 €	771 853,98 €

2-2 recettes d'investissement :

MODE DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT 2018

OP°	RECETTES		REPORT 2017	Propositions 2018	TOTAL
212	AMENAGEMENT DE VILLAGE		Subventions obtenues		
	1348	Etat	1920		1920
	1322	Régions	47 463,00		47 463,00
	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	22149		22149
		SOUS-TOTAL : 71532 €			
213	AGRANDISSEMENT CIMETIERE				
	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	47 811,00		47 811,00
	1322	REGION FRAT	15937		15937
		SOUS-TOTAL : 63 748 €			
217	AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ				
	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	8250		8250
	1322	REGION FRAT	3300		3300
		SOUS-TOTAL : 11550 €			
225	PROGRAMME DE VOIRIE				
	1323	DEPARTEMENT / FODAC		10 700	10 700
OPFI	OPÉRATIONS FINANCIÈRES				
	001	RÉSULTAT INVESTIS. REPORTÉ		147874.98	147874.98
	10222	FCTVA		20209	20209
	10226	Taxes d'urbanisme			
	28041642	Amortissement de subventions		7450	7450
	024	prévision des cessions d'immobilisations		438790	438790
TOTAL		RECETTES	146830	625023.98	771853.98

NB : le rachat par la société H2P des emphytéotes des pavillons HLM a permis l'encaissement de 425 000 euros.

3 – FISCALITE / Les taux des impôts locaux pour 2018 :

Les taux des trois taxes sur les ménages ne sont pas augmentés :

TAXES	TAUX 2017	TAUX 2018
HABITATION	1.80 %	1.80 %
FONCIER BATI	18.34 %	18.34 %
FONCIER NON BATI	55.37 %	55.37 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 159 321 euros.

4 - ENGAGEMENT HORS BILAN

La commune d'Aubignosc accorde depuis 1990 à la SA D'HLM, aujourd'hui société Habitations de Haute Provence une garantie d'emprunts :

- 1990 : constructions de 4 logements Impasse des Romarins/ PLA PREFINANCEMENT
- 2005 : logement locatifs sociaux (renégociation des prêts de 1993)
- 2014 : opération de constructions de 15 logements (résidence la Vicairie)

Le montant net de l'annuité pour les emprunts garantis s'élève à 30 219.16 € que la commune ne provisionne pas (pas de charges supplémentaires).

5 - RATIOS LÉGAUX :

Informations Financières - Ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 069,41	0,00
Produit des impositions directes/population	274,78	0,00
Recettes réelles de fonctionnement/population	931,42	0,00
Dépenses d'équipement brut/population	964,35	0,00
Encours de dette/population	172,17	0,00
DGF/population	31,30	0,00
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,45	0,00
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,15	0,00
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	1,04	0,00
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,18	0,00

- **VU POUR ÊTRE ANNEXÉE A LA DELIBERATION N°19 DU 04 AVRIL 2018**
- **BUDGET 2018 -**